

deux centimes de vingt dans ceux, cinquante centimes, plantés de cocotiers et maïces. Bornes au Nord par Sapochoelito, au sud par un ruisseau, à l'Est par Gohopetang, à l'Ouest par Beiefito.

Les demandeurs ne possédant pas de titres, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne

La terre de Vaipaapao, située à Panarare, ci-dessus désignée, appartenant au nomme Guocho.

Fait et arrêté à Orma le huit avril mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

p. 43

n° 1556

n° 1411 des Enquêtes

Déclaration de revendication du nomme Naoho, fermier, domicilié à Panau.

Le nomme Naoho, fermier, agissant en qualité d'usufruitier de son père, a été inscrit ce jour vingt huit mars mil neuf cent cinq et a revendiqué au nom qu'il agit la terre "Petia" située à Panarare, d'une contenance de vingt et un ares, seize centiares, plantés de cocotiers et maïces, Bornes au Nord par Sijana, au sud par un ruisseau, à l'Est par Petahiti, à l'Ouest par Suluha.

La dite terre a été également revendiquée par le sieur Nina, qui est décédé en laissant un héritier le nomme de Avapatia, qui ici présente des titres nonobstant que présentement qu'il avait exercé son pouvoir sur la dite terre "Petia".

Les parties ne possédant pas de titres, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre appartenait à la femme Suluha qui est décédée sans enfant, en ayant donné la terre de son vivant au nomme Naoho.

Par ces motifs

Ordonne

La terre "Petia" située à Panarare ci-dessus désignée, appartenant au nomme Naoho.

Fait et arrêté à Orma le huit avril mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1557

n° 1412 des Enquêtes

Déclaration de revendication du nomme Niana, cultivateur, domicilié à Panatene.

Le nomme Niana, a été inscrit ce jour vingt huit mars mil neuf